

République Française

**Commune de Domloup
Département d'Ille et Vilaine, Canton de Châteaugiron**

Conseil municipal

Séance du vendredi 8 juillet 2022

Extrait du registre des délibérations

Le vendredi 8 juillet deux mille vingt-deux, à dix-huit heures, le Conseil municipal de la Commune de DOMLOUP, régulièrement convoqué le 1^{er} juillet 2022, s'est réuni en séance publique à la mairie de DOMLOUP.

Étaient présents : M.M. Jacky LECHÂBLE, Sylviane GUILLOT, Sébastien CHANCEREL, Katell BEUCHER, Daniel PRODHOMME, Géraldine HARNOIS-MARTIN, Jean-Marc DESHOMMES, Michel MERCIER, Sandrine BOUCARD, Bernard BOUFFART, Jérôme CHOPIN, Laurent CLISSON (présent à partir du point n°9), Goulven DONNIOU, David EGASSE, Sylvie FILATRE, Christophe LAINÉ, Yves LE GALL, Sandrine LELIÈVRE, Sunita LE ROUX, Elodie RAYMOND, Viviane SAINT-DENIS (présente jusqu'au point n°5).

Absents(tes) excusée(s) : M.M Laurent CLISSON (absent jusqu'au point n°8, pouvoir à Sunita LE ROUX), Kevin DOFAL, Gérard DOMINÉ, Marie-Anne EON, Catherine GUIBERT (pouvoir à Sylvie FILATRE), Isabelle LHOMME (pouvoir à Sylviane GUILLOT), Léna MONNIER

Madame Sandrine BOUCARD est élue secrétaire de séance.

Le Maire préside la séance et présente ce qui suit.

2022-08/07-01 Approbation du procès-verbal de la séance du 7 juin 2022

Monsieur le Maire soumet le procès-verbal de la séance du 7 juin 2022 à l'approbation des conseillers municipaux. Ces derniers sont invités à faire savoir s'ils ont des remarques à formuler sur ce procès-verbal, avant son adoption définitive. Madame Géraldine HARNOIS-MARTIN fait part qu'il conviendrait de rectifier le point n°2 concernant les tarifs communaux applicables au 1^{er} septembre 2022 (page 4) de la façon suivante :

Madame Géraldine HARNOIS-MARTIN fait part notamment au cours de sa présentation que les concessions de cimetière d'une durée de 20 ans ont été supprimées. Concernant les tarifs de location de la salle du Clos Saint Jean et du complexe Albert Camus a été ajouté l'accès à la borne d'apport volontaire.

Au cours de la présentation des nouveaux tarifs, Madame Sylviane GUILLOT précise que dans le cadre de l'accueil périscolaire et extrascolaire est mise en place une majoration de 30% sur le tarif appliqué pour les enfants présents et non-inscrits, ainsi qu'une pénalité de 30% sur le tarif qui aurait dû être appliqué pour les enfants inscrits et non présents.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal

- ✓ **Approuve** le procès-verbal de la séance du mardi 7 juin 2022 en tenant compte des modifications à apporter telles que présentées ci-dessus.

Fait lesdits jour mois et an
Pour extrait certifié conforme,
Le Maire, Jacky LECHÂBLE

